

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

15 mai 2024

---

ORIENTATION POUR LA SOUVERAINETÉ EN MATIÈRE AGRICOLE ET  
RENOUVELLEMENT DES GÉNÉRATIONS EN AGRICULTURE - (N° 2600)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

**SOUS-AMENDEMENT**

N° 5212

présenté par

Mme Thomin, M. Potier, Mme Jourdan, M. Echaniz et les membres du groupe Socialistes et  
apparentés

à l'amendement n° 3952 de M. Alfandari

-----

**ARTICLE PREMIER**

À l'alinéa 31, après la seconde occurrence du mot :

« produits »,

insérer les mots :

« et des filières agricoles ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Ce sous amendement du groupe Socialistes et apparentés vise à introduire un objectif de préservation de la diversité des filières et pratiques agricoles françaises dans la notion de souveraineté alimentaire.

La diversité des filières de l'agriculture française sont le fondement de sa richesse et constituent un patrimoine rural, paysager et alimentaire à défendre.